



François RANDAZZO, *Président du syndicat Alizé*
president@alize-kine.org / 06 61 84 44 47

Guillaume RALL, *Président du SNMKR*
president@snmkr.fr / 06 89 21 41 47

Emmanuel MACRON
Président de la République,
Palais de l'Élysée,
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré,
75008 PARIS

Paris, le 21 janvier 2023

Objet : Opposition à l'avenant n°7 à la convention nationale des masseurs- kinésithérapeutes

Monsieur le Président de la République,

Le vendredi 16 décembre 2022, la FFMKR et la CNAM ont signé l'avenant numéro 7 à la convention nationale des masseurs-kinésithérapeutes. Conformément aux dispositions de l'article L. 162-15 et R. 162-54-4 du code de la Sécurité Sociale, les syndicats Alizé et SNMKR, que nous représentons, ont décidé de faire opposition à l'avenant 7 à la convention nationale des masseurs kinésithérapeutes.

Cette décision, lourde de responsabilité, a été prise à l'issue d'une année de négociations durant laquelle les kinésithérapeutes ont exprimé leurs inquiétudes et leur colère quant à l'avenir de leur profession. Nos deux organisations se sont inscrites dans une démarche constructive tout au long de ces négociations conventionnelles, jusqu'à la finalisation de la rédaction du texte final. Malheureusement, l'avenant n°7 n'apporte par l'équilibre attendu au sein de notre relation conventionnelle.

Nous avons, à de nombreuses occasions, précisé les raisons de notre positionnement :

- Un durcissement violent du zonage des kinésithérapeutes, mis en oeuvre en 2018 sans évaluation précise de son impact, alors même que nous entendons régulièrement de la part du gouvernement que *"la coercition n'est pas une solution"*. Les professionnels ne peuvent accepter l'ambiguïté du discours.
- Une obligation d'exercice salariée et en zones sous denses pour des étudiants en kinésithérapie qui, pour une grande partie d'entre eux s'acquittent de frais d'inscription très élevés. Cette mesure n'est pas de nature à renforcer l'attractivité de l'exercice de la kinésithérapie et redonner du sens à notre pratique.

- Une valorisation financière étalée jusqu'à mi 2025 et ne tenant pas compte de nombreuses spécificités d'exercice de nos consoeurs et confrères.
- Un manque d'ambition sur la valorisation de l'exercice à domicile, pourtant présenté comme l'un des piliers majeurs de la négociation.

Nous ne pouvons nous résoudre aujourd'hui à accepter que la kinésithérapie soit considérée comme un coût pour la société avant d'être envisagée comme un investissement pour la santé des citoyens.

Si nous demeurons dans une démarche de co-construction nous ne pouvons nous résigner à laisser la kinésithérapie de qualité disparaître.

Nous partageons des objectifs communs : l'accès aux soins, la sécurité des patients et la qualité des pratiques professionnelles, mais l'atteinte de ces objectifs ne doit nécessairement pas être obtenue sous la contrainte administrative ou la régulation à outrance.

Nous souhaiterions aborder ces sujets dans le cadre d'un rendez-vous afin de créer les conditions d'une réouverture des négociations rapide et efficace, dans l'intérêt supérieur de nos concitoyens.

Veillez recevoir, monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération

Contacts :

François RANDAZZO

Président d'Alizé



Guillaume RALL

Président du SNMKR

